



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 17 juillet 2019

Coupe d'Afrique des Nations : La préfète de la Vienne prend deux arrêtés relatifs aux artifices et à la vente de carburants

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité publique à l'occasion de la coupe d'Afrique des Nations, la préfète de la Vienne a signé deux arrêtés :

- l'un, interdisant sur tout le département la cession à titre onéreux ou non, et l'utilisation d'artifices de divertissement des catégories F1, F2, F3, F4 ainsi que des catégories des groupes T2, T1. Cette mesure s'applique à compter du **mercredi 17 juillet 2019 à 18 heures jusqu'au samedi 20 juillet 2019 à 20 heures**.

Sont exclus de cette interdiction, les spectacles pyrotechniques déclarés en préfecture et autorisés par les communes.

- l'autre, interdisant la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburants, dans tout contenant permettant une mobilité aisée à compter du mercredi 17 juillet 2019 18h au samedi 20 juillet 2019 à 20h. Cet arrêté s'applique sur les communes de Biard, Buxerolles, Châtellerault, Croutelle, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Poitiers, et Saint-Benoît.

Plus d'informations sur : <http://www.vienne.gouv.fr/Actualites/>

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

www.vienne.gouv.fr

